

Att: Monique Mousas (C'est la gème fair, la main je l'avais envoie, fait safe)

COMMUNIQUE CONJOINT PUBLIE A L'ISSUE DE LA RENCONTRE
DE HAUT NIVEAU ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE ET LE FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS.
TENUE A DAR-ES-SALAAM DU 5 AU 7 MARS 1993.

1. LA DELEGATION DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE ET CELLE DU FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS CONDUITES RESPECTIVEMENT PAR SON EXCELLENCE LE ER. NSENGIYAREMYE DISMAS, PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE ET PAR LE COLONEL KANYARENGWE ALEXIS, PRESIDENT DU FRONT PATRIOTIQUE RWANDAIS SE SONT RENCONTREES A DAR-ES-SALAAM, REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE, DU 5 AU 7 MARS 1993, SOUS LES AUSPICES DU PREMIER MINISTRE ET PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE, L'HONORABLE JOHN S. MALECELA, REPRESENTANT DU FACILITATEUR, POUR EXAMINER LES QUESTIONS RELATIVES A LA CONSOLIDATION DE L'ACCORD DE CESSEZ-LE-FEU ET A LA CREATION D'UN CLIMAT PROPICE A LA REPRISE DES NEGOCIATIONS DE PAIX D'ARUSHA.

2. A L'ISSUE DE LEURS TRAVAUX, LES DEUX PARTIES SE SONT CONVENUES DE CE QUI SUIVI

ENGAGEMENT EN FAVEUR D'UN REGLEMENT NEGOCIE.

(A) LES DEUX PARTIES ONT DECLARE SOLENNELLEMENT QUE LE CONFLIT RWANDAIS NE PEUT SE RESOUDRE QUE PAR DES VOIES PACIFIQUES. A CET EFFET, ELLES ONT REAFFIRME LEUR ENGAGEMENT EN FAVEUR D'UN REGLEMENT NEGOCIE, A TRAVERS LE CADRE DES NEGOCIATIONS DE PAIX D'ARUSHA.

SAISIR DE LA QUESTION,

- IX) LA REPRISE DES NEGOCIATIONS D'ARUSHA AURA LIEU LE LUNDI 15 MARS 1993 EN VUE DE L'EXAMEN DES QUESTIONS RESTEES EN SUSPENS. CES NEGOCIATIONS DOIVENT ETRE ACHEVEES DANS LES TROIS SEMAINES, LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE PAIX DEVANT INTERVENIR AU COURS DE LA PREMIERE SEMAINE D'AVRIL 1993 AU PLUS TARD.
- X) SOLLICITATION DU SECRETAIRE GENERAL DE L'OUA AFIN QUE, EN SA QUALITE DE SUPERVISEUR DU GOMN, IL PROLONGE LE MANDAT DU GOMN ET MOBILISE DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES PERMETTANT A CE GROUPE D'ACHEVER SA MISSION.

PROPAGANDE RADIO NUISIBLE ET PREPARATIVE DE GUERRE.

3. EN VUE DE FAVORISER LA CREATION ET LA PROMOTION D'UN CLIMAT PROPICE INDISPENSABLE A LA POURSUITE DU PROCESSUS DE PAIX, LES DEUX PARTIES SE SONT ENGAGEES A S'ABSTENIR DE FAIRE DE LA PROPAGANDE NUISIBLE A TRAVERS LES MEDIAS PUBLICS ET LES MEETINGS POPULAIRES DE NATURE A INCITER LES GENS A LA HAINE, LA VIOLENCE ET PORTER PREJUDICE A LA RECONCILIATION NATIONALE. ELLES SE SONT EN OUTRE ENGAGEES A NE PAS PROCEDER A DE NOUVEAUX RECRUTEMENTS MILITAIRES, DISTRIBUER DES ARMES A LA POPULATION CIVILE ET ACQUERIR DE NOUVEAUX ARMEMENTS DESTINES A APPROVISIONNER LES FORCES ARMEEES SUR LE TERRAIN. A CET EFFET, LE GOMN DEVRA ASSURER UN STRICT CONTROLE DES ACTIVITES DES DEUX FORCES DANS LEURS ZONES RESPECTIVES.



PERSONNES DEPLACEES.

4. LES DEUX PARTIES ONT EXPRIME LEUR PREOCCUPATION FACE AU SORT TRAGIQUE SUBI PAR LES PERSONNES DEPLACEES, EN PARTICULIER LES JEUNES ET LES ENFANTS QUI FONT PARTIE DE LA CATEGORIE DES PERSONNES LES PLUS VULNERABLES.

A CET EGARD, LES DEUX PARTIES SE SONT ENGAGEES A ASSURER DE MANIERE SATISFAISANTE LA SECURITE ET LA PROTECTION DES PERSONNES DEPLACEES. ELLES SE SONT EN OUTRE ENGAGEES A ETABLIR DES COULOIRS DE SECURITE DANS LES ZONES DE CONFLIT, AFIN DE FACILITER L'ACHEMINEMENT ET LA DISTRIBUTION DES AIDES D'URGENCE AUX PERSONNES DEPLACEES. ELLES SE SONT ENGAGEES A CREER LES CONDITIONS NECESSAIRES POUR LE RETOUR RAPIDE DES PERSONNES DEPLACEES DANS LEURS BIENS.

5. LES DEUX PARTIES ONT REITERE LEUR APPEL A LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE ET AUX ORGANISATIONS HUMANITAIRES AFIN QU'ELLES APPORTENT DES AIDES DE SECOURS ACCRUES AUX PERSONNES DEPLACEES.

CONCLUSION.

6. LES DEUX PARTIES ONT EXPRIME LEUR PROFONDE GRATITUDE AU FACILITATEUR, SON EXCELLENCE MONSIEUR ALI HASSAN MWINYI, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE, AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE TANZANIENS POUR LEUR ENGAGEMENT ET LEUR APPUI AU PROCESSUS DE RECHERCHE DE LA PAIX AU RWANDA AINSI POUR QUE L'ACCUEIL CHALEUREUX ET L'HOSPITALITE CHALEUREUSE DONT ILS ONT ETE L'OBJET.

